



ÉLECTIONS PARTIELLES DU 31 JUILLET 2022

AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANT(E)S D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE DISTRICT NO. 1 UNIQUEMENT

Par cet avis public, KATHIA JOSEPH, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupant(e)s d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 8 juin 2021 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 8 juin 2022. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au tard le **19 juillet 2022**.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection et ses adjointes à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : **61, chemin de Marieville, Rougemont**
Téléphone : **(450) 469-3790**

Donné à Rougemont, le 4 juillet 2022.


Présidente d'élection